

## Délibérations du Conseil Municipal du 24 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle Multifonctions sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints  
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents excusés : 1 (dont 1 pouvoir)

Mme CHATTON Valérie (donne pouvoir à Mme GOUR Christèle)

Absents : 1

Mme HARDY-VIGNON Laurence

Nombre de votants : 18

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 19/02/2021

Mme BUREL Nathalie prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2021**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 6 février 2021.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu par signature du registre.**

**2021-07 :**

### **Vote du Compte Administratif 2020 du budget principal**

#### **FONCTIONNEMENT 2020**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
863 728,17 €	1 336 952,51 €
<b>Excédent :</b>	<b><u>473 224,34 €</u></b>

#### **INVESTISSEMENT 2020**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
823 067,08 €	1 439 380,21 €
<b>Excédent :</b>	<b><u>616 313,13 €</u></b>

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : 1 089 537,47 €**

**Le compte administratif 2020 du budget principal est adopté à l'UNANIMITE sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).**

**2021-08 :**

### **Vote du Compte Administratif 2020 de l'Assainissement collectif**

#### **FONCTIONNEMENT 2020**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
27 098,02 €	131 566,80 €
<b>Excédent :</b>	<b><u>104 468,78 €</u></b>

## INVESTISSEMENT 2020

Dépenses	Recettes
1 813 €	129 047,84 €
Excédent :	<b>127 234,84 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE** : Excédent : **231 703,78 €**

**Le compte administratif 2020 du budget de l'Assainissement collectif est adopté à l'UNANIMITE sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).**

**2021-09 :**

### **Vote des Comptes de gestion 2020 pour les budgets de la commune et de l'assainissement collectif**

Les comptes de gestion 2020 pour les budgets de la commune et de l'assainissement collectif dressés par le Receveur sont adoptés à l'UNANIMITE.

**2021-10 :**

### **Affectations des résultats 2020 aux budgets 2021**

#### **Commune**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2020) de **473 224,34 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **473 224,34 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **616 313,13 €**

**L'affectation de résultat est approuvée à l'UNANIMITE.**

#### **Assainissement collectif**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2020) de **104 468,78 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **0 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **104 468,78 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **127 234,84 €**

**L'affectation de résultat est approuvée à l'UNANIMITE.**

**2021-11 :**

### **Débat d'Orientation Budgétaire**

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Ayant pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget, il est décidé de présenter le programme des investissements, les ratios financiers ...

**Le conseil municipal prend acte du Débat d'orientation Budgétaire.**

**2021-12 :**  
**Projet LAGUNES**

Considérant l'étude pré-opérationnelle réalisée par la SADIV sur le projet LAGUNES ;  
Considérant l'estimation financière au regard des aménagements envisagés, à savoir 430 000 € ;  
Considérant la nécessité de compléter l'étude de la SADIV par une étude paysagère ;

Extrait des échanges au cours de la réunion :

Remarque :

- L'investissement financier étant plus important (l'enveloppe initiale étant de 300 000 €), il ne faudrait pas pénaliser la réalisation d'autres projets (rénovation de la salle de sports)

Réponse :

- Une enveloppe financière est prévue pour la salle de sports mais on ne fera pas une nouvelle salle de sports
- Le coût est plus important mais le projet a été amélioré. Mieux vaut faire bien de suite et ne pas y revenir

Remarque :

- Il s'agit d'un projet ambitieux qui va créer un nouveau lieu de vie sur la commune

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION :**  
**- PREND ACTE des grandes lignes du projet et de l'enveloppe financière à y consacrer ;**  
**- DECIDE de lancer une consultation pour une étude paysagère complémentaire.**

**2021-13 :**

**Rénovation des Locaux Polyvalents au Terrain des Sports (LPTS)**

Vu la délibération n°2020-61 en date du 7 novembre 2020 actant le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du futur bâtiment polyvalent du terrain des sports ;  
Vu la délibération n°2021-03 en date du 9 janvier 2020 actant le choix du maître d'œuvre ;

Considérant les échanges entre le maître d'œuvre et la commission TRAVAUX, une esquisse de principe est présentée en séance du conseil municipal avec une estimation prévisionnelle du montant des travaux, à savoir 430 000 € ;

Extrait des échanges au cours de la réunion :

Question :

- Sur le nombre de vestiaires envisagés : 4 au lieu de 2 actuellement

Réponse :

- Le dimanche, 4 équipes sont présentes en même temps

Remarque :

- Sur la fonction du club house

Réponse :

- Espace de réunion et espace de détente qui ne sera pas réservé à l'association « foot »

Remarque :

- Sur le nombre de sanitaires (au niveau du stade, au niveau de la salle mutualisée et les sanitaires publics)

Réponse :

- Au regard des activités de la salle mutualisée, il est nécessaire de prévoir des sanitaires à l'intérieur pour ne pas avoir à changer de chaussures.
- Réflexion pertinente à l'échelle du projet – A revoir

Remarque :

- Il est rappelé que les espaces mutualisés présentés sur plan seront mis à disposition des associations canteloupéennes qui le souhaiteront

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION :**  
**- PREND ACTE de l'esquisse présentée et de l'enveloppe financière à y consacrer.**

**2021-14 :**

**Lotissement Les Vallées – Dénomination de voies**

Vu la délibération 2019-53 en date du 7 décembre 2019 dénommant les voies du lotissement Les Vallées ;

Considérant l'erreur matérielle dans la dénomination de la « rue de la Chevreuse » ;

Il est proposé de rectifier l'erreur et de remplacer « Impasse de la Chevreuse » par « Rue de la Chevreuse » ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**- VALIDE le nom « RUE DE LA CHEVREUSE » pour le lotissement Les Vallées.**

**2021-15 :**

**Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant le marché « BOUQUET DE SERVICES » en cours entre TDT MEGALIS et Bretagne Porte de Loire Communauté pour l'ensemble des communes du territoire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**- AUTORISE le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.**

**2021-16 :**

**Transfert du CET de Véronique LUCAS**

Vu la délibération n°2020-13 en date du 12 février 2020 actant la mise en place d'un CET pour les agents de la commune de Chanteloup ;

Considérant la mutation de Véronique LUCAS en date du 4 novembre 2019 vers la commune de Chanteloup avec un reliquat de 33 jours de congés placés sur son CET ;

Considérant la nécessité d'indemniser financièrement la collectivité d'accueil (à savoir la commune de Chanteloup) au titre des jours de congés acquis par Véronique LUCAS pendant sa période d'activité au sein de Vitré Communauté ;

Considérant le prix proposé par Vitré Communauté, à savoir 75 € par jour de congés placés sur le CET de Véronique LUCAS.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**- VALIDE, les modalités financières du transfert de CET de Véronique LUCAS au prix global de 2475 € au profit de la commune Chanteloup ;**

**- AUTORISE le Maire à signer la convention pour entériner le transfert de ce CET.**

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

- A venir le calendrier des prochaines réunions de conseil municipal

Séance levée à 22h00

**Suivent les signatures des membres présents**

<b>MINIER Vincent</b>	<b>GOUR Christèle</b>	<b>LAURENT Yann</b>
<b>JAUNY Manuela</b>	<b>MONREAL Antoine</b>	<b>CHATELLAIN Marie-Anne</b>
<b>SIMONNEAUX Joseph</b>	<b>COLIN Patricia</b>	<b>TARDIF Christophe</b>
<b>BUREL Nathalie</b>	<b>BOVI Hervé</b>	<b>HARDY-VIGNON Laurence</b> <i>Absente</i>
<b>LEFAIX André</b>	<b>CADET Héléna</b>	<b>PRUNAUT Michel</b>
<b>CHATTON Valérie</b> <i>Excusée</i> <i>(Donne pouvoir à Christèle GOUR)</i>	<b>JAFFRO Gérald</b>	<b>TRICOIRE Isabelle</b>
<b>GAREL Roger</b>		